

Les ouvrages et autres produits, quels qu'ils soient, facturés et livrés – ou enlevés par le client – demeurent la propriété exclusive d'E.T.A.I jusqu'à complet paiement du prix en principal et en accessoires.

Tout retard de paiement entraînera, outre l'application de pénalités de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal calculée par jour de retard, la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.